

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°24/2023

OBJET : ARCHE AGGLO – CONVENTION DE CO-MATRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BLES

L'an deux mil vingt-trois, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, MAUSSERT Karine, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : FAURE Christophe pouvoir à DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie pouvoir à BLAISE Véronique, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, PONSON Aline pouvoir à BARBE Sabrina.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement des abords du collège doivent être réalisés avant l'ouverture de celui-ci en septembre 2023 : voies cyclables, carrefour, eaux pluviales, espaces verts relevant de la compétence ARCHE Agglo et voie de circulation et éclairage public relevant de la compétence commune.

ARCHE Aglo propose de réaliser ces travaux avec une convention de co-maitrise d'ouvrage qui définit les modalités de réalisation des travaux (programme prévisionnel et calendrier), la répartition des travaux et le financement de ceux-ci.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la convention de co-maitrise d'ouvrage à intervenir avec ARCHE Agglo,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023
ID : 026-200056547-20230522-DE_2023_24-DE

